



**A USAID contractor**



APPUI À LA VALORISATION DU POTENTIEL AGRICOLE NORD  
POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

# **AVANSE**

## **UN PROJET FINANCÉ PAR USAID**

**APPEL D'OFFRES**

**RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-06**

**Etude technique et Conception du Système de drainage de FERRIER**

Date d'émission : 15 Juin 2016

## SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES

Référence	RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-06
Date d'émission	15 Juin 2016
Titre	Etude technique et Conception du système de drainage de FERRIER
Résumé succinct	Appel d'offres pour sélectionner une firme spécialisée dans le domaine hydrologique étude technique, la conception, et l'ingénierie
Bureau de soumission	Service des Sous-Contrats AVANSE 2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien  <b>Ou</b>  Bureau d'AVANSE de Port-au-Prince AVANSE-LOCAL PADF Complexe JBE's PLAZA, Boulevard 15 Octobre Belvil, Port-au-Prince, Haïti
Date limite de réception des questions	22 Juin 2016
Date limite de réception des offres.	29 Juin 2016
Contact pour les questions	Service des Sous-Contrats Email : <a href="mailto:avanse_subcontracts@dai.com">avanse_subcontracts@dai.com</a>
Type de contrat prévu	Le type de contrat prévu sera un sous-contrat à prix fixe mais ça pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise.
Base d'attribution du Contrat	L'attribution sera faite sur la base de la meilleure proposition qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur combinée des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix).

## 1. INTRODUCTION ET BUT

AVANSE est un projet agricole financé par l'Agence Américaine de Développement International (USAID). Le but du projet est de fournir une assistance aux agriculteurs afin de stimuler le développement durable de l'agriculture dans le Nord d'Haïti afin d'aboutir à une augmentation des revenus pour les ménages agricoles dans la région.

Le projet AVANSE vise spécifiquement les agriculteurs vivant dans le Corridor du Nord qui couvre une partie des Départements du Nord et du Nord-est. Le projet intervient sur trois chaînes de valeur qui sont le riz, la banane, et le cacao.

### 1.2 But

L'une des composantes d'AVANSE est la réhabilitation, l'extension et/ou la construction de systèmes d'irrigation et de drainage. Dans le cadre de ces activités dans la Commune de Ferrier, AVANSE avait reçu une demande officielle de la part des Organisations Communautaires de Base (OCB) pour intervenir sur le drain trop plein qui est utilisé à la fois comme un canal de drainage et d'irrigation. L'eau de la rivière Jassa est détournée en aval pour irriguer les terres près de Ferrier via le Drain Trop Plein. Le drain Trop Plein se déverse dans la rivière Jassa en aval du système, au nord de Ferrier. Cette intervention permettra d'une part d'obtenir un meilleur drainage des eaux provenant de la rivière Jassa lorsqu'elle est en crue et protéger les rizières contre les fréquentes inondations durant la période humide ; et d'autre part emmagasiner et utilisation une grande partie des eaux transportées par le drain trop plein pour irriguer les parcelles de riz dans un périmètre de 750 hectares environ.

Le but du projet est de protéger parcelles de riz qui se trouve dans la dans la Commune de Ferrier. Afin d'atteindre ce but, trois objectifs spécifiques devront être atteints. Ces objectifs sont

Objectif 1 : Eliminer les débordements des eaux provenant du drain trop-plein qui inondent les rizières durant les saisons pluvieuses

Objectif 2 : Assurer que le système de drainage serve pour irriguer les rizières en saison sèche.

Objectif 3 : Créer/renforcer une structure associative locale des usagers pour assurer la gestion du système de drainage qui sera réhabilité.

### 1.3 Période d'exécution

La période d'exécution du projet est estimé à une durée de trois (3) mois et ceci à partir de la date de début de la période de mobilisation. L'exécution du projet se fera en deux phases. La première phase consistera à faire une étude complète pour le nettoyage et reprofilage du drain et l'extension du système d'irrigation. La seconde phase consistera à faire la réhabilitation du drain et la construction de l'extension du système d'irrigation. Ce présent document adresse l'étude (la première phase).

L'étude du nettoyage et de reprofilage du drain et l'extension du système d'irrigation sera réalisée par une firme d'ingénierie ayant l'expertise et l'expérience appropriée dans le domaine du drainage des eaux.

Voir les Termes de Références complets dans l'Annexe A.

#### 1.4 Bureau de soumission

Les adresses de soumission listées dans le Synopsis (réf p. 2) est le seul point de contact pour AVANSE aux fins du présent appel d'offres. Tout Soumissionnaire éventuel qui ne parvient pas à soumettre son offre à ce bureau assume l'entière responsabilité dans le cas où il/elle ne reçoit pas de communication directe (pour modifications, réponses aux questions, etc.) avant la date limite pour la réception des offres.

#### 1.5 Type de contrat prévu

AVANSE prévoit l'attribution d'un contrat à prix fixe avec des livrables. Ce type de contrat peut être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise. Le soumissionnaire est invité à présenter un budget détaillé qui comprendra les frais de service de facilitation. Le budget soumis inclura également les frais administratifs ainsi que les frais de transport. Les paiements seront effectués sur la base de la réussite des livrables techniques et basés sur le calendrier de paiement prévu dans l'article A.5 Calendrier de Paiement, dans l'Annexe C.

## I. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

### 1.1 Instructions générales

Les offres doivent être soumises **au Bureau d'AVANSE** situé à: **2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien à la date indiquée dans le synopsis**. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion d'AVANSE. AVANSE se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à AVANSE d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, AVANSE se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l'offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, AVANSE à l'attribution d'un contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être **en français**. Les offants ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. AVANSE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offants sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

**«Etude technique et Conception du Système de drainage de FERRIER»**

Les Offrants soumettront leurs propositions sur version papier. **Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition technique** sont requis dans une enveloppe (portant la mention « Offre Technique ») ainsi qu'**Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition financière** (portant la mention « Offre Financière ») dans une autre enveloppe. Les deux enveloppes devront être scellées et combinées sous pli unique, qui portera le numéro de l'Appel d'Offres ainsi que le titre de l'activité.

Les offrants doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de quatre-vingt (90) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrants doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent:

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Respecter les délais établis dans le synopsis de l'Appel d'Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires prévus dans les Annexes au besoin.

« Offrant », « sous-traitant », et « Soumissionnaire » désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. « Offre » et « Proposition » désignent l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

**1.2. Lettre d'accompagnement**

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition financière sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- Titre et Référence de l'Appel d'Offres ;
- Prix proposé ;
- Attestation de validité de 90 jours ;
- Attestation de la non-provenance d'un pays interdit par le gouvernement américain ;
- Attestation de réception de toute modification à l'Appel d'Offres.

**1.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres**

Chaque Soumissionnaire est chargé de lire et de bien comprendre les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications concernant cet appel d'offres doivent être envoyées uniquement au service émetteur. Les questions, demandes d'éclaircissements ou de renseignements supplémentaires doivent être soumises par courriel ou par écrit et remis au Bureau des Sous-contrats d'AVANSE au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Synopsis (réf. P2). Seules les communications écrites seront considérées. AVANSE ne répondra à aucune question par téléphone ou en personne. Les questions et demandes de précisions et les réponses y afférant seront communiquées par écrit à tous les Soumissionnaires qui ont manifesté leur intérêt à cet appel d'offres. Toute information verbale reçue d'AVANSE ou d'un employé d'AVANSE ou autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question relative à cet appel d'offres.

## 2. INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION – Réponse technique

Les offrants doivent soumettre une proposition technique qui répond aux exigences décrites dans l'Annexe A Termes de Références et démontrer sa capacité à mener à bien les objectifs nécessaires dans les délais impartis. La proposition technique peut dévier du cahier des charges technique si le soumissionnaire voudrait proposer une autre méthodologie plus appropriée.

Les propositions techniques doivent inclure les éléments suivants :

### 2.1 Approche technique :

- **Compréhension du mandat, les buts et les livrables :** La firme doit démontrer sa compréhension des Termes de Références et fournir une description des services proposés conformément aux objectifs et les spécifications indiquées dans l'article A.1 Termes de Référence dans l'Annexe A ;
- **Méthodologie :** la proposition doit décrire la méthodologie que la firme utilisera pour atteindre les objectifs, en particulier la façon dont elle envisage de concevoir ces études en raison du contexte fourni dans l'Annexe A, des services proposés et des exigences environnementales et communautaires.
- **Calendrier d'activités :** la firme devra présenter un plan de travail et un calendrier qui montrer qu'elle est capable d'exécuter les tâches demandées dans le délai spécifié.

### 2.2 Approche de Gestion :

- **Expérience des personnel-clés** - le soumissionnaire doit proposer la structure et la composition de l'équipe qu'il mettra en place pour la réalisation de l'étude. Il soumettra la liste des personne-clés qui seront responsables pour faire les études, y compris leur CVs.
- **Expérience pertinente de la firme** - la proposition technique doit également contenir des informations sur l'expérience pertinente à cette proposition sous forme d'une liste des contrats obtenus pour le même type de service. Ces contrats doivent avoir été entrepris dans les dix (10) dernières années. L'information fournie doit être indiquée dans un tableau, et doit comporter le nom et l'adresse des organismes pour lesquels les services ont été effectués, une description du travail effectué, la durée et la valeur des contrats et un numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable de l'entreprise (Voir annexe D).

### 3. Critères d'évaluation

Les Soumissionnaires seront évalués selon les critères de sélection suivants :

Critères d'évaluation	Points maximum	Points obtenus par le Soumissionnaire
<b>1.- Approche technique</b>	<b>60</b>	
Compréhension du mandat et des objectifs, et description des services proposés conformément aux Termes de Référence)	20	
Une méthodologie qui démontre la capacité à concevoir et exécuter un plan d'intervention qui répondra aux objectifs requis, aux services proposés et la prise en compte des exigences environnementales	30	
Cohérence du calendrier d'activités et du plan de travail	10	
<b>2.- Approche de gestion</b>	<b>40</b>	
Qualifications et compétences du personnel clé requises: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'équipe</li> <li>- Ingénieur hydraulicien-hydrologue</li> <li>- Spécialiste en Evaluation des impacts environnementaux</li> <li>- Topographe</li> </ul>	30	
Expérience pertinente de la firme – Preuve d'expériences similaires dans le domaine de drainage et de reprofilage de rivières et irrigation	10	
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>	<b>_____ Points</b>

Chaque proposition sera évaluée selon les critères dans le tableau ci-dessus. Il y n'aura pas de points attribués à l'offre financière. Pour les besoins globaux de l'évaluation de cette demande de propositions, les facteurs d'évaluation techniques autres que le coût / prix, une fois combinée, sont considérés comme à peu près égale des facteurs de coût / prix.

#### **4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE L'OFFRE FINANCIERE**

L'offre financière doit être dans une enveloppe distincte de la proposition technique et doit être étiquetée 'L'offre financière'. Figure à l'Annexe E, un modèle de budget pour guider les offrants dans la formulation de leur offre financière qui doit être appuyée avec des informations aussi détaillées que possible (narratif). Le budget doit être soumis en Gourdes et en deux versions : une version qui identifie les coûts par catégorie budgétaire et une deuxième version qui identifie les coûts par livrable.

Les produits ou services sollicités font l'objet d'une exonération de TVA comme prévu par les lois haïtiennes dans le cadre du contrat principal d'AVANSE. Le sous-traitant est responsable de toutes les taxes et frais applicables sur les revenus, la rémunération, les permis, les licences et autres taxes et redevances requises.

#### **5. PROCESSUS DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION**

##### **Base d'attribution de Contrat**

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre final représente la meilleure valeur à l'aide d'une combinaison des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix), une fois sa capacité de gestion vérifiée. DAI se réserve le droit d'exclure une proposition si elle détermine que l'offrant n'a pas les ressources et capacités financières nécessaires pour effectuer le travail requis.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués pour le coût. Le coût sera principalement évalué tenant compte de la réalité s'il est raisonnable. DAI peut accorder à un prix plus élevé s'il détermine que l'évaluation technique offerte mérite un cout/prix additionnel

L'émission du présent appel d'offres (RFP) n'oblige en aucune façon l'attribution d'un contrat par AVANSE et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation de leurs offres.

AVANSE peut attribuer un marché sans discussions préalables avec les soumissionnaires. Par conséquent, les offres initiales doivent contenir les meilleures conditions du soumissionnaire du point de vue technique et prix.

#### **6. LIVRABLES PRÉVUS APRÈS ATTRIBUTION**

Après attribution d'un accord de sous-traitance, les livrables détaillés en bas et devront être soumis selon les délais fixés par AVANSE. Les livrables doivent attester que les activités ont été réalisées de manière satisfaisante. Le Soumissionnaire devra décrire en détail les coûts proposés par livrable dans la proposition financière, dans le but d'expliquer les calculs des prix fixes proposés.

LIVRABLES	DESCRIPTION
Livrable 1	Présentation du rapport de base (données topographiques, informations sur utilisation des terres, superficie des terres irrigables) et Carte topographique de la zone sous-étude)
Livrable 2	Rapport hydraulique détaillée de la rivière Jassa et du drain Trop-Plein
Livrable 3	Présentation du Conception de système de drainage du Trop-Plein et de la rivière Jassa, avec les ouvrages permettant l'irrigation des terres avoisinantes Plan de réhabilitation du système de drainage
Livrable 4	Rapport de l'Evaluation d'impact environnemental potentiel des travaux
Livrable 5	Rapport de l'inventaire des associations existantes le long du trop-plein et plan de création/renforcement de la structure locale responsable de la gestion du système de drainage
Livrable 6	Documents pour d'appel d'offres (Cahier des charges, les spécifications techniques et environnementales, dossier des plans, bordereau des prix, Devis estimatif (confidentiel)
Livrable 7	Rapport final pour la conception et l'étude, à inclure : un résumé des activités, des recommandations pour les travaux de drainage, et un plan du fonctionnement et de maintenance du système

L'exécutant sera payé sur facture et livrable délivré conformément avec le calendrier des livrables final dans le sous-contrat. Chaque livrable doit être approuvé par AVANSE ou son représentant avant qu'un paiement sera effectué. Le délai de paiement ne dépassera pas trente (30) jours après soumission et approbation de la facture.

## 7. INSPECTION ET ACCEPTATION

L'équipe technique d'AVANSE chargée de l'activité inspectera les services fournis pour déterminer si les activités sont effectuées de manière satisfaisante. Le sous-traitant est responsable de l'application des mesures correctives, qui peuvent être exigées par le chef de Projet AVANSE à la suite de cette inspection.

## 8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

### Responsabilité générale

AVANSE ne signera aucun contrat avec un Soumissionnaire avant de s'assurer du degré de la responsabilité de celui-ci. Lors de l'évaluation qui permettra de déterminer la responsabilité du Soumissionnaire, les éléments suivants seront à soumettre pour être pris en considération:

1. Une copie de la Patente pour l'exercice fiscal en cours ;

«Etude technique et Conception du Système de drainage de FERRIER»

2. Une copie du Quitus fiscal à jour ;
3. Une preuve d'un numéro DUNS (expliqué ci-dessous et les instructions contenues dans les Annexes C et D) ;
4. La confirmation que la source et la nationalité des produits ou des services ne sont pas d'un pays interdit ;
5. La capacité à respecter les termes de livraison ou d'exécution requis ; (lettres de référence à l'appui) ;
6. Modalité de paiement ;
7. Etre disponible pour une visite de terrain Financer, capable d'exécuter les travaux, livrer des biens, ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans avoir reçu une avance de fonds de DAI ;
8. Capacité à respecter les calendriers d'exécution et des points de repère ;
9. Avoir une performance satisfaisante dans le passé ;
10. Avoir un dossier satisfaisant de l'intégrité et de l'éthique des affaires.

## 9. SYSTÈME DE NUMÉROTATION DE DONNÉES UNIVERSEL (DUNS)

Il est **obligatoire** pour le Soumissionnaire de fournir un numéro DUNS à AVANSE. Le Système de numérotation de données Universel est un système développé et réglementé par Dun & Bradstreet (D & B) qui attribue un identifiant numérique unique, considéré comme un «numéro DUNS», à chaque entité commerciale.

Toutes les entreprises américaines et étrangères qui reçoivent des accords de sous-traitance ou ordres d'achat d'une valeur de \$25.000 ou plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature d'un contrat. Les entreprises sont exemptées de cette obligation si leur revenu brut global de l'année d'imposition précédente est inférieur à \$300.000. AVANSE exige que les Soumissionnaires signent une déclaration d'auto-certification (Annexe D) si le Soumissionnaire demande une exemption pour cette raison.

Pour les Soumissionnaires qui devront obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe C** - Instructions pour obtenir un numéro DUNS.

Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe D**: Auto certification d'exemption de DUNS.

## 10. SOURCE ET NATIONALITÉ

Selon le code géographique inclus dans son contrat, AVANSE ne peut se procurer des biens et services des pays interdits par l'USAID. Les pays autorisés par le code géographique 937 sont : Les États-Unis, Haïti, et «pays en développement» autres que «les pays en développement avancés ». Une liste des « pays en développement » ainsi que les « pays en développement avancés » peut être trouvée aux adresses suivantes :

<http://www.usaid.gov/ads/policy/300/aidar> et

<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

AVANSE doit vérifier la source et la nationalité, des biens et des services et s'assurer qu'AVANSE ne se procure pas des biens ou services en provenance des pays interdits énumérés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) comme pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanction globale comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter dans les pays sanctionnés ni y être assemblées, et le vendeur ne peut être enregistré dans un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les Soumissionnaires garantissent leur conformité aux exigences de Source et Nationalité, pour les biens et services offerts et que ces biens et services sont conformes au Code géographique et aux exclusions pour les pays interdits décrits ci-dessus.

## **11. REPRÉSENTATIONS ET ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ**

Les Soumissionnaires doivent être conscients des conditions générales d'un contrat résultant de cet appel d'offres. Le Soumissionnaire choisi devra se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'Annexe G.

## **12. ÉTHIQUE EN PASSATION DES MARCHÉS**

Aucune compensation monétaire ni favoritisme ne sera toléré de la part du Soumissionnaire, pas plus que de tout membre du personnel AVANSE, dans une tentative d'influencer les résultats de l'adjudication. AVANSE traite tous les rapports de fraude ou abus très au sérieux. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés d'AVANSE et / ou sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires de subventions qui se livrent à ces activités feront face à de graves conséquences. De telles pratiques sont contraires à l'éthique et sont illégales. Le Soumissionnaire ou le personnel AVANSE peut signaler toute infraction à l'éthique et à la conformité via un appel anonyme et gratuit au Hotline +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par courriel à [FPI\\_hotline@dai.com](mailto:FPI_hotline@dai.com). DAI assure l'anonymat ainsi qu'un examen sérieux et impartial du traitement des informations fournies. Une telle infraction peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation du Soumissionnaire dans cet appel d'offres et dans les marchés futurs. Les contrevenants seront signalés à l'USAID, et par conséquent, peuvent être signalés au Ministère de la Justice des États-Unis pour être inclus dans la liste des parties restreintes, les empêchant de participer à l'avenir à toute activité financée par le gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour toute fausse représentation prescrite à l'article 1001 du Titre 18 du Code des États-Unis.

De plus, AVANSE prend très au sérieux l'utilisation des fonds de l'USAID pour financer des terroristes ou des groupes de soutien aux terroristes, ou d'autres parties en échange d'une protection. Si les terroristes, les groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer ou réclamer des paiements de votre entreprise, vous devez signaler immédiatement l'incident à l'équipe d'enquête et de prévention de fraude mentionnée au numéro et courrier électronique ci-dessus.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés d'AVANSE, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

## 13. ANNEXES

### Annexe A : TERMES DE REFERENCES

#### Description pour la conception pour le projet Ferrier Drainage et Irrigation

##### Introduction

AVANSE est un projet agricole financé par l'Agence Américaine de Développement International (USAID). Le but du projet est de fournir une assistance aux agriculteurs dans le but de stimuler le développement durable de l'agriculture dans le Nord d'Haïti afin d'aboutir à une augmentation des revenus pour les ménages agricoles dans la région.

Ce projet vise spécifiquement les agriculteurs vivant dans le Corridor du Nord qui couvre une partie des Départements du Nord et du Nord-est. Le projet intervient sur trois chaînes de valeur qui sont le riz, la banane, et le cacao. Afin d'atteindre le but du projet, les activités suivantes ont été établies pour le projet :

- Introduire de nouvelles technologies pour améliorer le rendement agricole des trois chaînes de valeur.
- Eduquer les bénéficiaires du projet sur l'emploi des nouvelles méthodes et technologies prouvées.
- Pourvoir les bénéficiaires de produits et équipements nécessaires qui les permettront à améliorer la production de leurs terres.
- Développer les infrastructures d'appui dans les zones couvertes par le projet telles que les boutiques d'intrants agricoles et les institutions locales de financement.
- Assister les entreprises privées qui sont établies dans la zone du projet et qui sont impliquées dans la transformation et la vente des produits des trois chaînes de valeur.
- Stabiliser les bassins versants dans lesquels AVANSE travaille afin de diminuer le problème de l'érosion et du siltage des cours d'eau et des systèmes d'irrigation existants.
- Améliorer l'écoulement des eaux disponibles pour l'irrigation et du drainage des périmètres visés.

L'une des composantes du projet « AVANSE » est la réhabilitation, l'extension et/ou la construction de systèmes d'irrigation et de drainage. Dans le cadre de ces activités dans la Commune de Ferrier, AVANSE avait reçu une demande officielle de la part des Organisations Communautaires de Base (OCBs) pour intervenir sur le drain trop plein qui est utilisé à la fois comme un canal de drainage et d'irrigation. L'eau de la rivière Jassa est détournée en aval pour irriguer les terres près de Ferrier via le drain Trop Plein. Le drain Trop Plein se déverse dans la rivière Jassa en aval du système, au nord de Ferrier. Cette intervention permettra d'une part d'obtenir un meilleur drainage des eaux provenant de la rivière Jassa lorsqu'elle est en crue et protéger les rizières contre les fréquentes inondations durant la période humide ; et d'autre part emmagasiner et utiliser une grande partie des eaux transportées par le drain Trop plein pour irriguer les parcelles de riz dans un périmètre de 750 hectares environ.

## Location

Le drain Trop-plein est situé dans la Commune de Ferrier qui fait partie du Département du Nord-est. Ce drain traverse les localités de Cocoloco, Bassin Nicolas, et de l'Atlas au bas de la Plaine de Maribahoux. Il transporte les eaux détournées de la rivière Jassa vers les champs agricoles du Bas-Maribahoux. Ce drain débute à environ 6 km au Sud-est de la ville de Ferrier aux coordonnées suivantes : 19.57286° N et 71.74975° O pour se jeter dans la rivière Lamatry au Nord-est de la ville de Ferrier aux coordonnées suivantes : 19.623788°N et 71.75452° (environ 2.73 km au Nord-est de la ville). Ce drain a une longueur approximative de 6.6 km. Son parcours est relativement plat car la différence d'altitude entre le début du parcours et la fin de celui-ci est de 13.0 m soit une pente moyenne de 0.002 environ. La figure 1 montre le parcours du drain.

Le début du drain est à 2 km environ de la frontière Haitiano-Dominicaine et sa fin est à environ 850 m de la frontière. Sa distance la plus proche de la frontière est de 300 m environ à l'Ouest de la frontière.

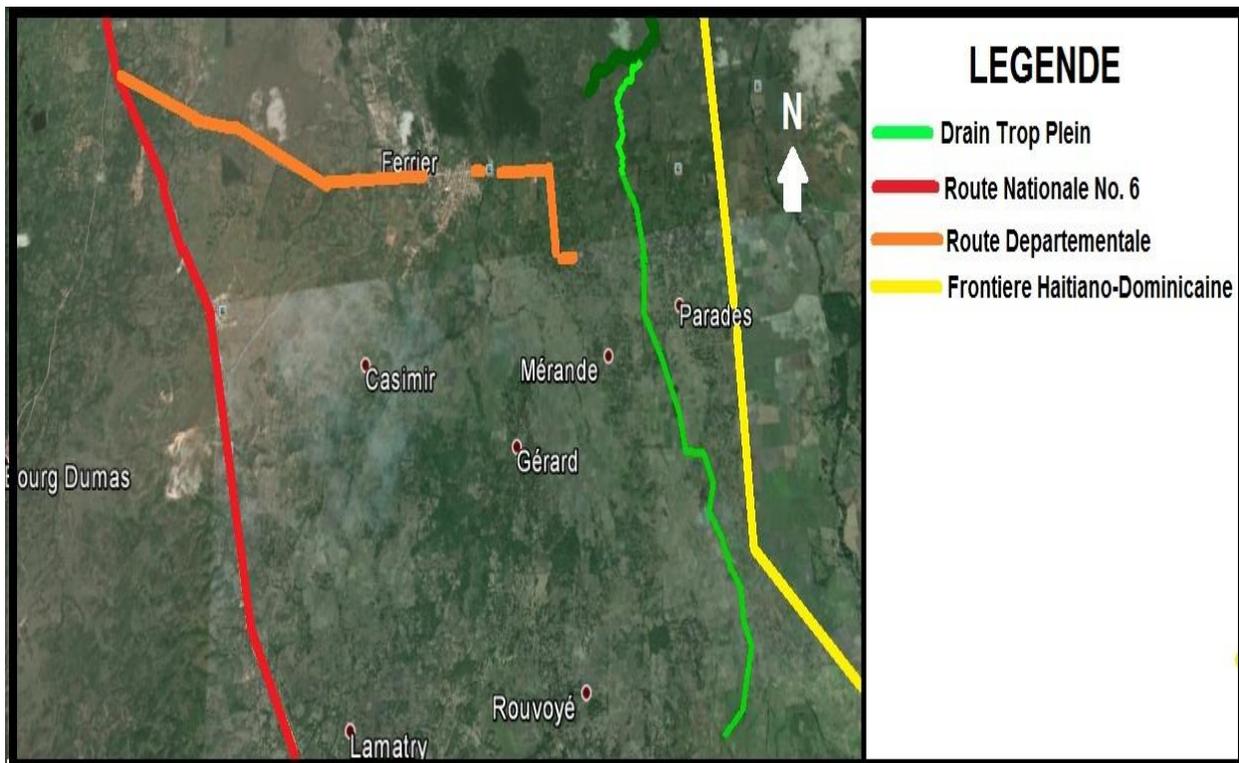


Figure 1 - Location of Trop Plein Drain

## Commune of Ferrier

La commune de Ferrier est située dans le Département du Nord-est à quelques kilomètres de la ville de Fort-Liberté. Elle a une superficie de 72.5 km<sup>2</sup> et une population de 13,973 habitants (Source IHSI 2013) dont 54.4% vivent dans la ville de Ferrier, chef-lieu de la Commune et 49.6% vivent en zone rurale. De cette population, 51.4% sont des hommes et 48.6% des femmes. La population adulte (18 ans ou plus) représente environ 58% de la population totale.

Au point de vue administrative, la commune de Ferrier n'a qu'une seule section communale qui se dénomme troisième section Maribahoux. Ses limites administratives sont ainsi définies : au

nord, la baie de Mancenille; au sud, la commune de Ouanaminthe (1<sup>ère</sup> section Maribahoux); à l'est la République Dominicaine et à l'ouest, la commune de Fort Liberté (1<sup>ère</sup> section communale de Dumas). Ferrier est une commune intérieure et frontalière. Son relief dominant est la plaine. La carte de la commune est présentée à la Figure 2 ci-dessous.

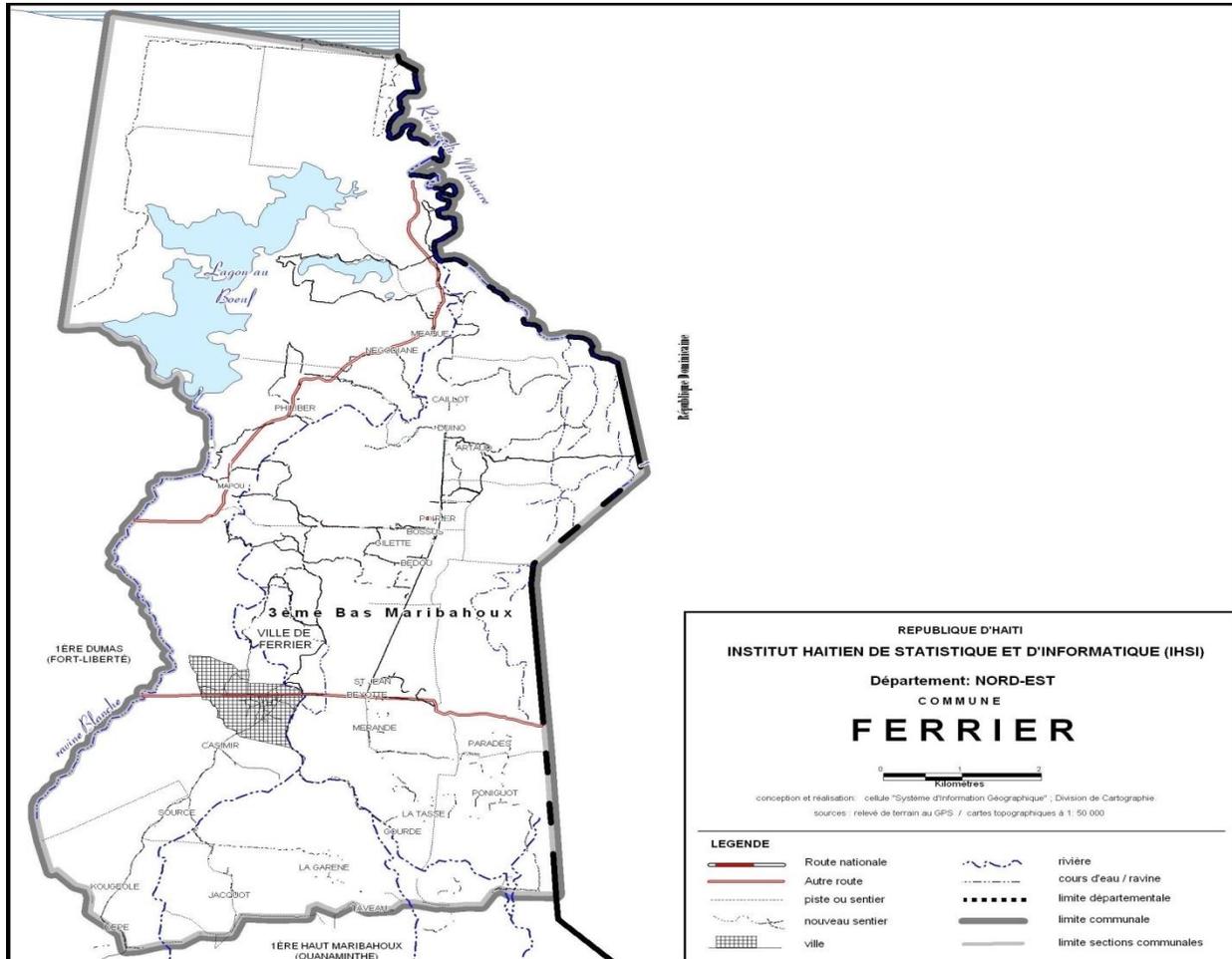


Figure 2 - Commune de Ferrier

### Situation Générale

L'agriculture est la principale occupation des résidents de la Commune de Ferrier et le riz est la principale culture pratiquée dans la commune. En raison des conditions climatiques et hydrologiques de la Commune, elle est sujette à de fréquentes inondations vues que son altitude ne dépasse pas les 25 m au-dessus du niveau de la mer et que ses pentes sont moins de 1%.

En saison pluvieuses, les eaux provenant des Rivières Jassa, Lamatry, Massacre et Marion apportent de grandes quantités d'eau qui s'éparpillent sur le sol pour s'ajouter aux eaux de drainage des sols environnants. De ce fait, l'écoulement des eaux vers le Lagon-aux-Bœufs et la baie de Mancenille se fait lentement vu la topographie de la commune qui est relativement plane. Cette situation est la cause de pertes de récoltes des cultures pratiquées dans la Commune. D'autre part, les rivières Jassa et Latasse sont pleines de débris et de sédiments provenant du sud ce qui limite leur capacité de retenir d'eau.

### La problématique du Canal Trop-plein

Juste avant qu'elle se jette dans la rivière Lamatry, la rivière Jassa traverse une zone relativement plate. Cette rivière se déborde durant la période pluvieuse pour inonder les terrains agricoles dans la zone plate. Afin de faire face aux problèmes récurrents d'inondations, une brèche dans la rivière avait été ouverte et un drain construit. Ce drain fut nommé «Drain Trop Plein». Il était conçu pour prendre les excès d'eau de la rivière Jassa et les amener vers le Nord ou il déversait l'eau dans la rivière Lamatry après la jonction de cette rivière avec la rivière Jassa comme le montre la Figure 3 ci-dessous.

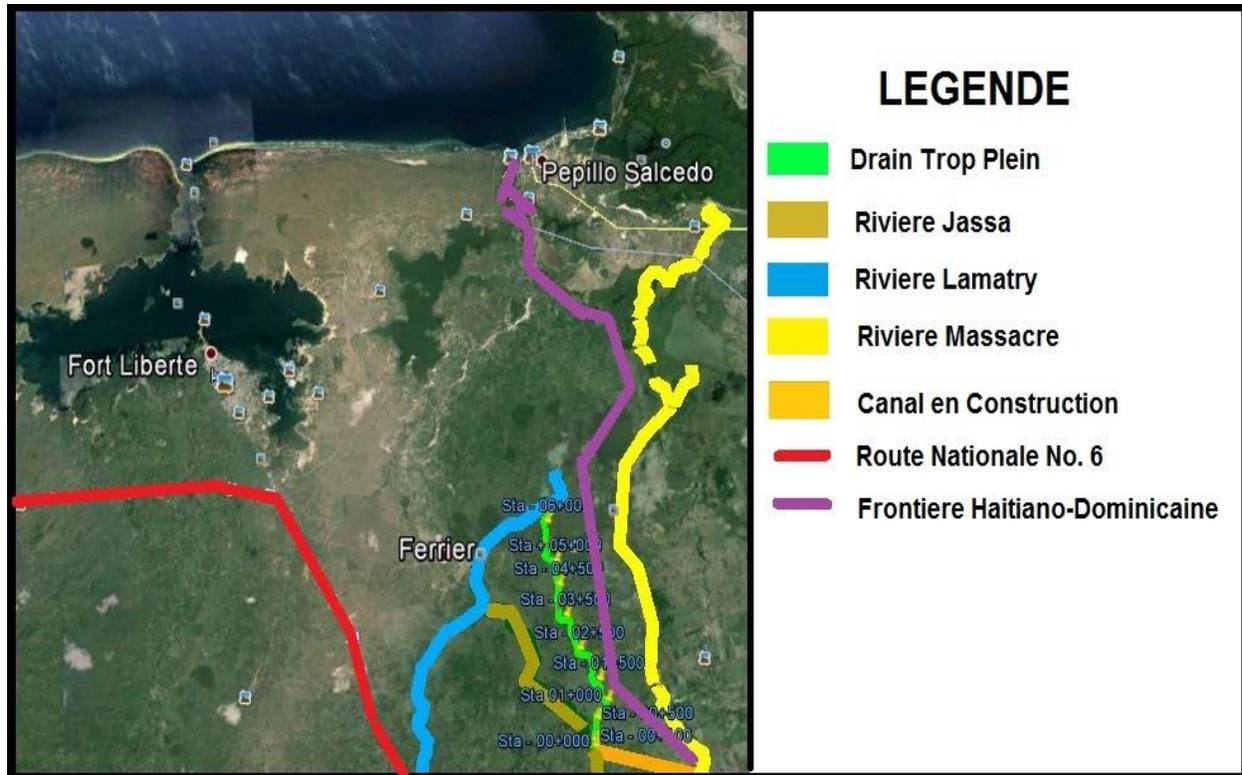


Figure 3 - Relation entre les rivières de Ferrier et le drain trop plein

Cependant, au fil des années, ce drain s'est ensablé et a accumulé beaucoup de débris surtout par le problème sérieux d'érosion qui sévit dans le bassin versant de la rivière Jassa. De ce fait, les crues sont devenues plus sévères. Le drain, dont la capacité est réduite par les sédiments et débris, ne peut plus contenir toutes les eaux que doit drainer cet ouvrage. Il se déverse le long de son parcours directement dans les rizières qui se trouvent dans la zone traversée. Ceci est la cause des fréquentes inondations dans cette zone qui détruisent les rizières lorsque la rivière Jassa est en crue. Les dommages causés par le drain en saison pluvieuses peuvent être constatés dans la Figure 4 ci-dessous.



Figure 4 - Inondation des parcelles dues au débordement du drain trop-plein

D'autre part, ce drain est utilisé par les agriculteurs de la région comme source d'eau pour l'irrigation des rizières en périodes sèches. Vu qu'il n'existe pas d'autres sources d'eau pour l'irrigation de plus de 700 hectares de rizières, les agriculteurs de la région dépendent aussi de ce drain pour leur fournir l'eau nécessaire. Cependant, durant ces périodes, la rivière Jassa est en étiage et le drain devient presque sec. Il fournit l'eau seulement aux rizières qui se trouvent sur ses bords. Ainsi, cet ouvrage a un double raison d'être. D'une part il sert de drain pour transiter les eaux de la rivière Jassa durant les périodes de pluies vers le Nord et ainsi, réduit les inondations dans la zone plate où la rivière se déborde, il sert aussi d'ouvrage de drainage pour les rizières qui se trouvent entre les localités Cocoloco et d'Atlas. Ainsi plus de 900 producteurs/productrices de riz dans la zone traversée par le drain sont affectés par les inondations dévastatrices durant les saisons pluvieuses et la manque d'eau pour irriguer leurs parcelles durant les périodes sèches. Cette situation s'est aggravée durant ces derniers temps à cause de la sécheresse qui sévit dans la plaine de Maribahoux.

Sur le point hydraulique, le drain trop plein pose aussi de sérieux problème. Il présente une différence de niveau entre la prise sur la rivière Jassa et le point où se termine le reprofilage de 8.2 m environ, ce qui donne une pente moyenne de 0.0013 environ. Cependant entre les sections de 100 m, le drain présente 27 sections ayant une pente négative, 9 sections ayant une pente plate (0.0 m/m), et 24 sections ayant une pente positive. Ainsi la pente du drain n'est pas homogène d'où la majorité des sections sont à contre pente. Les pentes positives varient entre - 0.005 m/m et -0.088 m/m tandis que les pentes négatives varient entre +0.004 m/m et +0.10 m/m.

En ce qui concerne les profondeurs du drain, elles varient entre 0.8 m et 7.0 m. Cependant la profondeur moyenne du drain sur les 6,000 m est de 1.82 m environ. La largeur supérieure du drain varie entre 3.0 m et 15.0 m sa largeur moyenne est de 7.4 m. La largeur de drain se rétrécit 27 fois entre les sections de 100 m du début à la fin du drain trop plein sur la longueur à

reprofilé. Le rétrécissement le plus important est de 10.1 m entre la section 05+400 et 05+500 et l'élargissement maximal est de 8.8 m. Le drain n'a pas de rétrécissement ou d'élargissement sur 15% des sections ou la différence entre les largeurs est égale à zéro. Elle s'élargit sur 44% des sections et se rétrécit sur 45% sur les sections de 100 m du début à la dernière station du drain à reprofiler. Il est évident que les rétrécissements du drain jouent un rôle important dans les événements de débordement du drain durant les saisons pluvieuses.

### **Objectifs du projet**

Objectif 1 : Eliminer les débordements des eaux provenant du drain trop-plein qui inondent les rizières durant les saisons pluvieuses.

Objectif 2 : Assurer que le système de drainage serve pour irriguer les rizières en saison sèche.

Objectif 3 : Créer/renforcer une structure associative locale des usagers pour assurer la gestion du système de drainage qui sera réhabilité.

### **Tâches de la firme**

Pour aider à l'atteinte de ces objectifs, la firme devra exécuter les tâches suivantes :

- 1) Collecter des données topographiques pour le système de drainage/irrigation (terres des 2 côtés du drain), ainsi que des informations sur l'utilisation des sols – des données hydrauliques sur la rivière Jassa et du trop-plein (différents niveau de débits)
- 2) Faire le relevé topographique afin d'avoir les profils en long et les profils de travers du drain
- 3) Réaliser l'évaluation d'impact environnemental potentiel des travaux
- 4) Fournir une conception de système de drainage pour éliminer les débordements des eaux provenant du drain trop-plein qui inondent les rizières durant les saisons pluvieuses (en incluant le curage de la rivière Jassa vers la rivière Lamatry)
- 5) Inclure dans le système de drainage des ouvrages permettant d'assurer l'irrigation des rizières en saison sèche. Évaluez le nombre d'hectares pouvant être véritablement irrigués et fournir des explications techniques sur comment irriguer ces terres.
- 6) Faire l'inventaire des associations existantes le long du trop-plein et proposer comment renforcer une structure locale responsable pour la gestion du système de drainage qui servira aussi à irriguer les terres avoisinantes.

### **Démarche**

La firme devra faire une visite du drain allant du début du drain jusqu'à son exutoire. Durant cette visite, la firme fera un relevé par GPS pour la géoréférencement du drain. Elle préparera une cartographie décrivant le parcours du drain avec des coordonnées bien définies. Au niveau de la prise d'eau sur la rivière Jassa, la firme décrira l'ouvrage(s) de prise. Il décrira et prendra les coordonnées aussi des points ou des ouvrages de traversé devront être installés. La cartographie indiquera la taille et l'emplacement des parcelles situées dans le périmètre du système d'irrigation.

La firme fera le relevé topographique du drain existant et des terres des parcelles afin de pouvoir dresser les profils en long et les profils de travers du drain.

La firme effectuera l'étude pour comprendre la quantité d'eau les débits de la rivière Jassa et dans le drain Trop-Plein. L'étude se penchera sur les conditions météorologiques et comment ils affectent l'irrigation du riz et de la façon dont les précipitations affectent le débit d'eau et l'inondation des champs.

L'ensemble 11,6 km du drain Trop-Plein doit être nettoyé et les sédiments et les débris enlevés. Environ 7 000 mètres de la fuite doivent être ré-profilés pour assurer un bon drainage du système pour éliminer les inondations. Le consultant fournira des plans de construction pour montrer le nouveau profil du drain et le travail sur le canal pour assurer un bon drainage.

### **Chronogramme de réalisation de l'Etude**

La période de réalisation de l'étude est estimée à une durée de trois (3) mois et ceci à partir de la date de début de la période de mobilisation.

**Annexe B : COVER LETTER**

<Insérez la date

**A:** Cliquez ici pour entrer du texte.

**De :** Cliquez ici pour entrer du texte

**Sujet : RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-05 «Etude technique et une conception hydrologique de drainage et irrigation FERRIER»**

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément à l'appel d'offres RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-06 **Etude technique et une conception hydrologique de drainage et irrigation FERRIER**, pour Notre proposition financière ci-jointe est pour le prix total de <somme en lettre (HTG somme en chiffres)>.

Nous attestons une période de validité de quatre-vingt (90) jours pour les prix offerts dans la proposition financière. Notre proposition sera obligatoire sous réserve des modifications résultant de toute discussion.

Nous attestons également qu'aucun des produits ou services offerts ne sont pas interdits par le gouvernement des Etats-Unis. Nous certifions avoir pris connaissance et inclus dans notre proposition les modifications suivantes comme indiquées par AVANSE :

.....

Nous comprenons qu'AVANSE n'est pas tenu d'accepter une proposition qu'il reçoit.

Cordialement,

Signature autorisée:

Nom et Titre du signataire: Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom de l'entreprise: Cliquez ici pour entrer du texte

Adresse: Cliquez ici pour entrer du texte

Téléphone: Cliquez ici pour entrer du texte

Email: Cliquez ici pour entrer du texte:

Sceau/timbre de la Compagnie

## Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS

**Remarque: Il est obligatoire pour votre entreprise de fournir un numéro DUNS à AVANSE.**

**I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES:** Toutes les entreprises nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance ou achat d'une valeur de \$25.000 et plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. *Votre entreprise est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de \$ 300.000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

**II. AIDES FINANCIÈRES:** Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifiées ou FOG) d'une valeur égale ou supérieure à \$25.000 et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers.

**Aucune sous-traitance ou Bons d'achats de \$ 25.000 et plus, ou Aides financières ne seront signés par AVANSE sans l'obtention préalable d'un numéro DUNS. Ce numéro peut être obtenu en accédant le lien suivant: <http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp>**

*Remarque: La sélection d'un Soumissionnaire résultant de cet APPEL À OFFRES est subordonnée à la soumission par celui-ci d'un numéro DUNS à AVANSE. Les entreprises qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d'allocation et AVANSE choisira un autre sous-traitant.*

---

### Contexte:

#### Résumé des exigences actuelles du gouvernement américain - DUNS et rapports dans la base de données FSRS

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres aux entités commerciales. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS est utilisé pour identifier les entreprises qui reçoivent du financement fédéral des États-Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang et tous les receveurs de sous-contrat ou ordres d'achat de \$ 25.000 ou plus aient un numéro DUNS avant qu'AVANSE attribue des fonds à cette entité.

**OBLIGATION D'AVANSE SUR LA BASE DE DONNÉES FSRS (Federal Funding Accountability Transparency Act Subaward Reporting System):**

En outre , conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52.204 -10 , " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrats de premier rang*» (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrats de premier rang*» à compter du 1er Mars 2011, AVANSE est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de \$ 25.000 ou plus dans la base de données FSRS dont le site est : <http://www.fsr.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standards, simplifiés et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à \$ 25.000 et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers. Conformément à l'AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, AVANSE est tenu de faire un rapport sur les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront accessibles au public à <http://www.usaspending.gov>.

**Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs**

Dénomination sociale de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Adresse physique: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province étrangère (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Signature du certificateur \_\_\_\_\_

Nom complet du certificateur (Noms, prénoms) : \_\_\_\_\_

Titre du certificateur: \_\_\_\_\_

Date de certification (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_\_

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste être une entreprise exonérée pour l'obtention d'un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes sources dans l'année d'imposition précédente est inférieur à \$ 300.000.

\* En soumettant cette certification, le Soumissionnaire atteste de l'exactitude des déclarations et représentations contenues dans ce document. Le Soumissionnaire comprend que des sanctions peuvent être imposées pour toute fausse information fournie à travers cette certification à l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement des États-Unis.

Par la présente, le sous-contractant/vendeur autorise l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement américain à vérifier le nom de la société, l'adresse physique, et toute autre information fournie ci-dessus. Cette certification est valide pour l'année calendaire en vigueur.

|

**Annexe E: Budget en Gourdes** (dans le but d'expliquer les calculs des prix fixes proposé pour chaque Livrable technique)

LIVRABLES	DESCRIPTION	Catégorie des coûts pour chaque livrable	Unité de mesure	Quantité	Coût par Unité	Coût inclut	Coût Complet (Quantité x Coût par Unite)
		<i>Vous pouvez modifier cette section pour inclure ou enlever les coûts en s'assurant que tous coûts sont logique pour la finalisation de cet livrable</i>	<i>Vous pouvez modifier cette section pour inclure ou enlever les coûts en s'assurant que tous coûts sont logique pour la finalisation de cet livrable</i>			<i>Vous pouvez modifier cette section pour inclure ou enlever les coûts en s'assurant que tous coûts sont logique pour la finalisation de cet livrable</i>	<b>= E X F</b>
Livrable 1	Programme	Personnel (veuillez fournir une liste de chaque person nécessaire pour remplir ce livrable)	Heures travaillées		HTG -	leur salaire brut, leur allowances, et tous les coûts nécessaire de payer cette person.	HTG -
						HTG -	
						HTG -	
		Transport (y compris utilisation des véhicules, le carburant, l'assurance, la	Cout des véhicules pour x nombre des missions				HTG -

	maintenance etc.)					
	Hébergement (pour le déplacement au terrain). Doit inclure l'hébergement, perdiem, et tous les coûts liés aux voyages.	Cout par nuit/par personne (le nombre des missions totales)				HTG -
	Tous les Matériels (pour la préparation des rapports et /ou les photocopies ou d'impression – par ex. encre, papier etc.)					HTG -
	Overhead (les frais d'administration et de gestion engagés dans le support de production de ce produit livrable)					HTG -
	Les impôts etc., si applicable					HTG -

		Profit, si applicable					HTG -
		Coûts imprévus ou estimation de l'inflation des coûts, si applicable					HTG -
<b>Sous-Total Livrable 1</b>							<b>HTG</b> -
Livrable 2	Plan d' mitigation d' environnemental						HTG -
<b>Sous-Total Livrable 2</b>							<b>HTG</b> -
Livrable 3	Reports hebdomadaire/ mensuel						HTG -
<b>Sous-Total Livrable 3</b>							<b>HTG</b> -

Livrable 4	Carte topographies de la zone						HTG -
<b>Sous-Total Livrable 4</b>							<b>HTG -</b>
Livrable 5	Rapport hydrologique détaillée la rivière Jassa et le drain Trop-Plein						HTG -
<b>Sous-Total Livrable 5</b>							<b>HTG -</b>
Livrable 6	Les plans de construction pour la réhabilitation du drainage et l'extension du système d'irrigation						HTG -
<b>Sous-Total Livrable 6</b>							<b>HTG -</b>

Livrable 7	Documents pour d'appel d'offres (le cahier des charges, les spécifications techniques et environnementales, le dossier des plans, le bordereau des prix, le devis estimatif (a remplir par les soumissionnaires), le devis estimatif (confidentiel)						HTG -
<b>Sous-Total Livrable 7</b>							<b>HTG</b> -
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>Somme de tous les 8 prix des livrables fixes</b>						<b>HTG</b> -



**A USAID contractor**



APPUI À LA VALORISATION DU POTENTIEL AGRICOLE NORD  
POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

**Annexe F: Travaux similaires exécutés**

Listez les projets ou travaux similaires exécutés qui peuvent illustrer au mieux votre expérience de travail pertinent à cet appel d'offres, classés par ordre chronologique.

	1.	2.	3.	4.
<b>Titre du projet</b>				
<b>Description des travaux exécutés</b>				
<b>Localisation Commune / Département</b>				
<b>Client Nom et No de téléphone</b>				
<b>Début – Fin Dates</b>				
<b>Type de contrat</b>				
<b>Plafond de contrat</b>				

**Annexe G: représentations et attestations de conformité**

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige AVANSE, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
  - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
  - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
  - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des Etats-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des Etats Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov)) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : [www.un.org/sc/committees/list\\_compend.shtml](http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml)
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.

5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.
6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à AVANSE.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
8. Interdiction des installations distinctes Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
9. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n'applique aucune discrimination vis à vis d'un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d'un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat AVANSE se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés. En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

**Annexe H: Liste de Documents à soumettre**

Offrant : \_\_\_\_\_

Pour que votre offre soit considérée, assurez-vous de soumettre :

- Votre proposition à AVANSE dans une enveloppe cachetée à l'adresse postale, comme spécifié dans les instructions générales de cet appel d'offres
- Lettre d'accompagnement signée (*utilisation du modèle dans l'Annexe B*)
- Proposition technique qui répond aux exigences le cahier de charges dans l'Annexe A.
- Budget, conformément au modèle fourni, accompagné d'un narratif de Budget.
- Documents requis pour déterminer la responsabilité ; Voir page 09  
Responsabilité générale
  - Copie de Patente pour l'exercice fiscal en cours
  - Copie de Quitus fiscal à jour
- Preuve d'un numéro DUNS ou d'auto certification d'exemption (*Annexes C et D*)
- Formulaire sur l'expérience pertinente (*utilisation du modèle à l'Annexe F*)
- Inclure cette liste dans votre proposition également.